



# Gestion de la sûreté et de la sécurité des manifestations

- Présentation du 9 novembre 2017 -

## Préambule

# Pourquoi cette présentation ?

## Déroulé de la soirée

# Gestion de la sûreté et de la sécurité des manifestations

- Définitions
- Rôle et responsabilités de l'organisateur, du Maire et du Préfet
- Consignes de sécurité et de sûreté
- Outils d'accompagnement des organisateurs
- Questions du public

## Définitions

### Quelques Définitions :

- **Manifestation**
- **Grand rassemblement**
- **La sécurité**
- **La sûreté**

## Les responsabilités de l'organisateur :

- **Obligation générale de sécurité**
- **Mise en place d'un Service d'ordre**
- **Mise en place d'un Dispositif  
Prévisionnel de Secours**
- **Obligation de déclaration ou  
parfois d'autorisation**

## **Rôle et Responsabilités de L'organisateur**

# Rôle et Responsabilités de L'organisateur

## Le rôle de l'organisateur :

**Quelque soit la commune et la taille de la manifestation :**

**Importance pour tous les organisateurs d'informer :**

- le Maire
- la Police
- les Pompiers
- le SAMU

## Rôle et Responsabilités de L'organisateur

### Quelles sont les informations à donner ?

- Date, lieu, nom et type de la manifestation, horaires...
- Dispositif de sécurité et de sûreté prévu,
- Le plan d'aménagement de ce dispositif.

## Rôle et Responsabilités de L'organisateur

### Quand solliciter l'avis de la Police Nationale ?

- Manifestation de grande ampleur,
- Couverture médiatique importante,
- Vulnérabilité du type de public prévu,
- Objet de la manifestation pouvant représenter une cible,
- Vulnérabilité du lieu d'implantation.



## Quand solliciter l'avis du SDIS ?

**Pour toutes les manifestations  
publiques organisées sur le territoire  
départemental :**

**réalisation par le SDIS d'une analyse  
des risques.**

**Rôle et  
Responsabilités  
de  
L'organisateur**

## La Commission de sécurité est sollicitée :

- Lors de l'utilisation exceptionnelle de locaux ERP,
- Lors de l'implantation d'un chapiteau, d'une tente ou d'une structure.

**Rôle et  
Responsabilités  
de  
L'organisateur**

## **Exemples d'activités nécessitant une autorisation de la Mairie :**

- ouverture d'un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie,
- organisation d'une loterie,
- utilisation exceptionnelle de locaux ERP, etc.

## **Rôle et Responsabilités de L'organisateur**

## **Exemple d'activités devant être déclarées en Mairie mais non soumises à autorisation :**

- Les ventes au déballage organisées sur le domaine privé,
- ouverture d'un débit de boissons temporaire (boissons du 1er groupe, cercle privé).

## **Rôle et Responsabilités de L'organisateur**

## Les responsabilités du Maire :

**Assurer :**

- le bon ordre,
- la sûreté,
- la sécurité,
- la salubrité publique.

**Rôle et  
Responsabilités  
du Maire**

## Le rôle du Maire :

### Manifestations de – 5000 personnes

## Rôle et Responsabilités du Maire

- **Centralisation des demandes**
- **Instruction des demandes**
- **Contrôle de la conformité du dispositif de sécurité**

Manifestations de 5000 à + de 10 000 personnes :

- **Centralisation des demandes**

- **Transmission :**

**\* à la Sous-Préfecture pour instruction (de 5000 à 10 000 pers)**

**\* à la Préfecture pour instruction (+10 000 pers)**

**Rôle et  
Responsabilités  
du Maire**

## Les responsabilités du Préfet :

- Manifestation importante se déroulant sur le territoire de plusieurs communes,
- En cas de carence du maire et si une manifestation présente un risque potentiel pour la sécurité publique.

**Pour un événement pouvant conduire à un grand rassemblement, le Préfet peut constituer un groupe d'étude.**

## Rôle et Responsabilités du Préfet



## Le rôle du Préfet :

### Manifestations de + 10 000 personnes :

- **Instruction des demandes**
- **Contrôle de la conformité du dispositif de sécurité**
- **Informe par courrier le Maire de la conformité ou non du dispositif de sécurité prévu**

## Rôle et Responsabilités du Préfet

**Diverses manifestations** : *rave party (+500 pers), feux d'artifice F4 ou +35 kg, lancer de ballons ou lanternes volantes, manifestations cyclistes, pédestres, aériennes, à moteur sur la voie publique.*

## Rôle et Responsabilités du Préfet

- **Instruction des demandes**
- **Contrôle de la conformité du dispositif de sécurité**
- **Informe par courrier le Maire de la conformité ou non du dispositif de sécurité prévu.**

# Quelques consignes

## Quelques consignes de sûreté

## RECOMMANDATIONS POUR LA SECURISATION DES LIEUX DE RASSEMBLEMENT OUVERTS AU PUBLIC



Cette fiche traite de la protection des lieux de rassemblement ouverts au public. Elle s'adresse à tous les organisateurs d'événements afin qu'ils aient connaissance des points élémentaires relatifs à la sécurisation des rassemblements publics. Il s'agit de recommandations générales dont la déclinaison doit être la plus opportune, selon les circonstances locales, la fréquentation attendue, les moyens et les conditions de terrain.

### IDENTIFIER LES VULNERABILITES

- Evaluer la fréquentation attendue et sa couverture médiatique
- Choisir le lieu d'implantation qui présentera le moins de vulnérabilités
- Envisager les défenses appropriées face à une diversité de menaces (engin explosif par jet ou dépôt, véhicule piégé en stationnement aux abords du site ou véhicule bélier, fusillade, attaque à l'arme blanche, etc.)

### ORGANISER LA SECURITE DE L'EVENEMENT

- Prendre contact avec le maire, la préfecture (cabinet, siaocedpc ou bureau des élections) et les forces de sécurité compétentes (Police nationale, Gendarmerie, Service d'Incendie et de Secours, association agréée de sécurité civile) le plus en amont possible
- Mettre en place une réunion de sécurité avec les acteurs publics compétents et les organisateurs de l'événement afin d'étudier la sécurisation de l'événement
- Etablir une cartographie des lieux, une liste de contacts, et prévoir les affiches Vigipirate nécessaires

Rappel : un dispositif prévisionnel de secours est recommandé suivant les caractéristiques de l'événement (fréquentation, environnement, accessibilité, délais d'intervention des secours). Contacter une association de sécurité civile plus d'information

#### **Au niveau de la périphérie**

- Interdire le stationnement de tout véhicule aux abords immédiats du lieu du rassemblement et le cas échéant, prévoir un lieu de parking
- Mettre en place une signalétique appropriée pour orienter les piétons et les flux de véhicules
- Identifier le mobilier urbain qui pourrait servir à dissimuler un engin explosif, et le cas échéant, l'enlever, en réduire l'utilisation ou mettre en place des rondes de vérification
- Solliciter les forces de l'ordre pour la réalisation de patrouilles, voire, en cas exceptionnel, la mise en place de points de contrôle et de filtrage
- Identifier les points de vulnérabilité situés en hauteur (immeubles surplombant) et éventuellement les sécuriser
- Si le besoin est identifié par les forces de l'ordre, mettre en place un système de vidéo-protection ad hoc

### **Au niveau de la périmétrie**

- Installer une délimitation physique de l'événement au moyen de barrières reliées entre elles
- En particulier si l'événement est d'ampleur, organiser un cheminement jusqu'aux points de contrôle et d'accès à l'événement et séparer les flux entrants et sortants
- Aménager au niveau des accès des points de contrôle afin d'éviter les intrusions et des dispositifs entravant l'intrusion par véhicule bélier tout en réservant l'accès des véhicules de secours (par ex : véhicules de service ou tracteurs disposés en travers et facilement déplaçables, blocs de bétons)
- Doter les personnes en charge de la sécurité de moyens de communication à distance
- Aménager les issues de secours en nombre suffisant au regard de l'importance de l'événement afin d'évacuer rapidement en cas de danger à l'intérieur du périmètre
- Organiser et contrôler les livraisons

### **Au niveau des intérieurs**

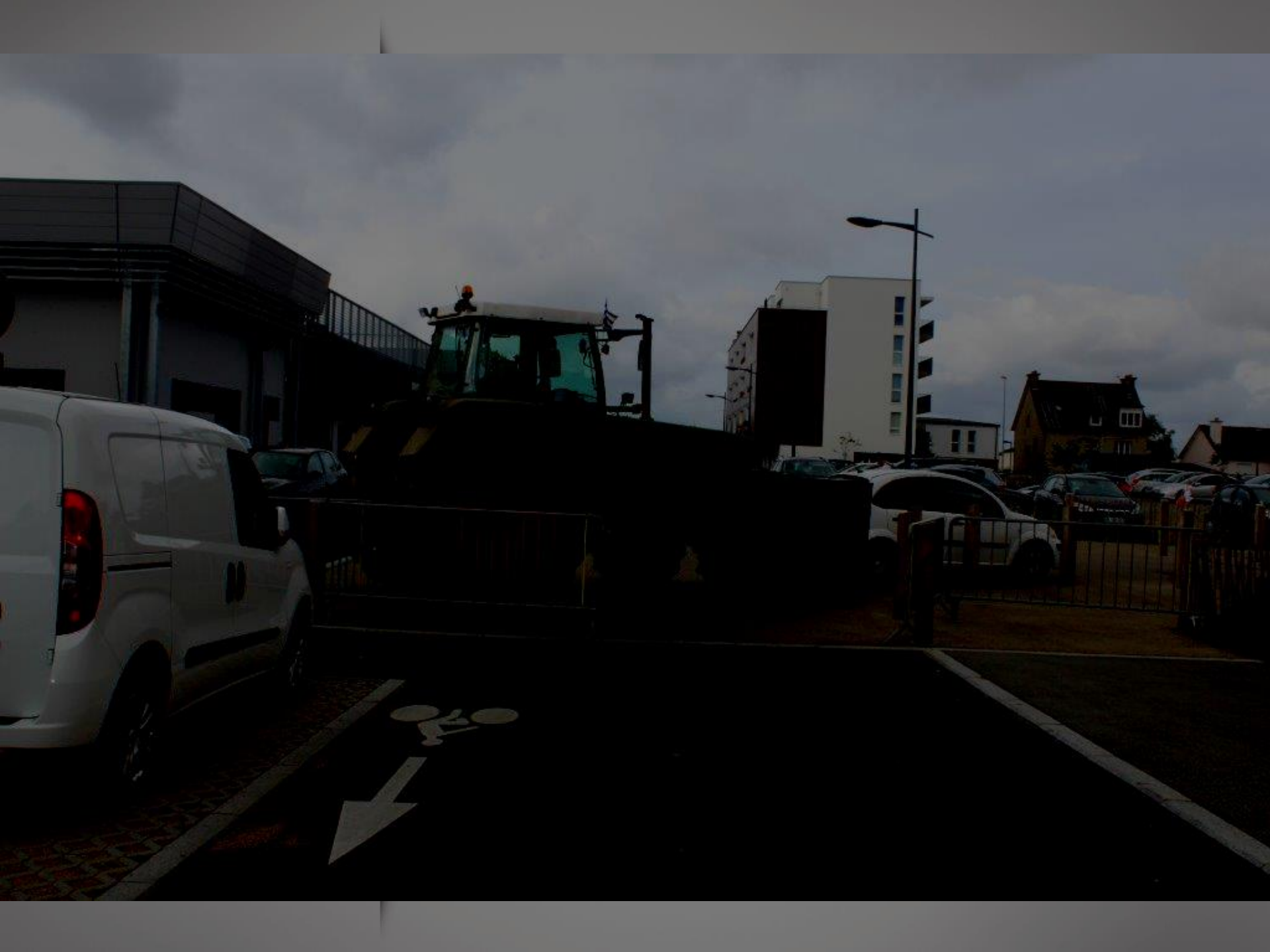
- Désigner un responsable de la sûreté qui est l'interlocuteur privilégié des forces de sécurité en cas d'intervention
- Sensibiliser les collaborateurs et les participants aux comportements à adopter en cas d'attaque (1. s'échapper / 2. se cacher / 3. alerter)
- Installer un dispositif d'alerte permettant rapidement d'avertir le public de l'événement du comportement à adopter en cas d'urgence

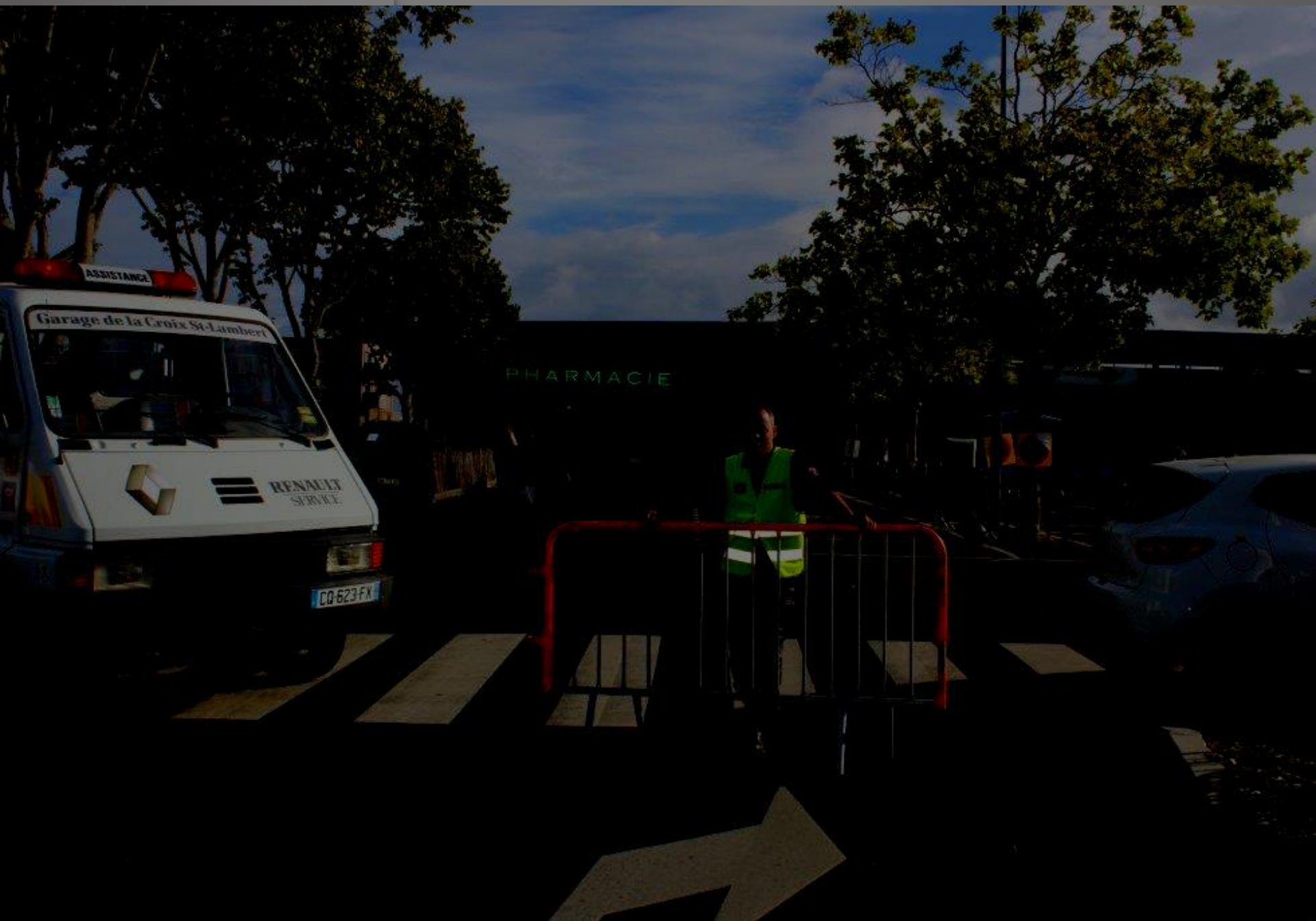
Le contrôle visuel des sacs est recommandé. Si une personne refuse de s'y soumettre, il peut lui être refusée l'entrée du lieu. Cette inspection visuelle n'est pas une fouille, seule réalisable avec le consentement du propriétaire, par des agents privés de sécurité exerçant une mission de surveillance et de gardiennage et titulaires d'une carte professionnelle délivrée par le CNAPS, et par des agents de police municipale lorsqu'ils sont affectés sur décision du maire à la sécurité d'une manifestation sportive, récréative ou culturelle rassemblant plus de 300 spectateurs dans une enceinte.

Les palpations de sécurité ne peuvent être réalisées que sur les personnes y consentant par les agents de police municipale ou par les agents de surveillance et de gardiennage titulaires d'une carte professionnelle et spécialement agréés par le CNAPS sous le contrôle d'un officier de police judiciaire. La personne effectuant la palpation doit être du même sexe que la personne contrôlée.

### **ADOPTER LES BONS COMPORTEMENTS EN CAS DE SITUATION SUSPECTE**

- En cas de comportement suspect, rester discret
- Observer et mémoriser les éléments objectifs transmissibles aux forces de l'ordre (plaque d'immatriculation, modèle de véhicule, description physique de la personne, direction de fuite, etc.)
- Appeler les forces de sécurité intérieure via le 17, 112 ou le 114 (pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler)
- Signaler à l'organisateur tout sac ou colis abandonné ainsi que tout véhicule en stationnement prolongé à proximité d'un lieu de rassemblement ou d'un site sensible







TOTAL

80 90

EXCELLENCE

EXCELLENCE

Special Energy

EXCELLENCE

383-RN



# Quelques Consignes

## Quelques consignes de sécurité

# Les Villages : 20 000 visiteurs attendus ce week-end

La 15<sup>e</sup> édition de l'énorme vide-greniers des Villages aura lieu ce dimanche 12 avril. L'équipe organisatrice sera sur le pont tôt le matin pour guider les 664 exposants. Et dès 8 h 30, elle accueillera le flot de visiteurs.

## Le dimanche des bonnes affaires

Un vide-greniers, c'est bien connu, permet aux chineurs de dénicher l'objet rare ou convoité et c'est là que les collectionneurs en profitent pour étoffer leurs panoplies. Mais les visiteurs pourront découvrir aussi des objets utiles pour leur vie quotidienne. Le tout à des prix intéressants. Un dimanche de bonnes affaires en somme.

## Les exposants

Ils seront exactement 664. Les inscriptions sont closes depuis plus de trois semaines, pourtant, le téléphone sonne encore tous les jours.

Ils seront installés, entre 5 h 30 et 8 h 30, sur les quelque 3 km d'un circuit « intra-villages ».

Les organisateurs, parents d'élèves de l'école Saint-Joseph des Villages, ont veillé à un bon équilibre entre exposants particuliers et professionnels. Ils ont reçu, par courrier, leur accord, le numéro de leur emplacement et l'accès le plus commode pour le rejoindre.

## Un vide-greniers familial

Malgré la foule - 20 000 visiteurs sont attendus - ce vide-greniers se veut familial.

Le circuit « intra-quartier » permet aux familles de flâner, de chiner, de marchander en toute sécurité et convivialité.

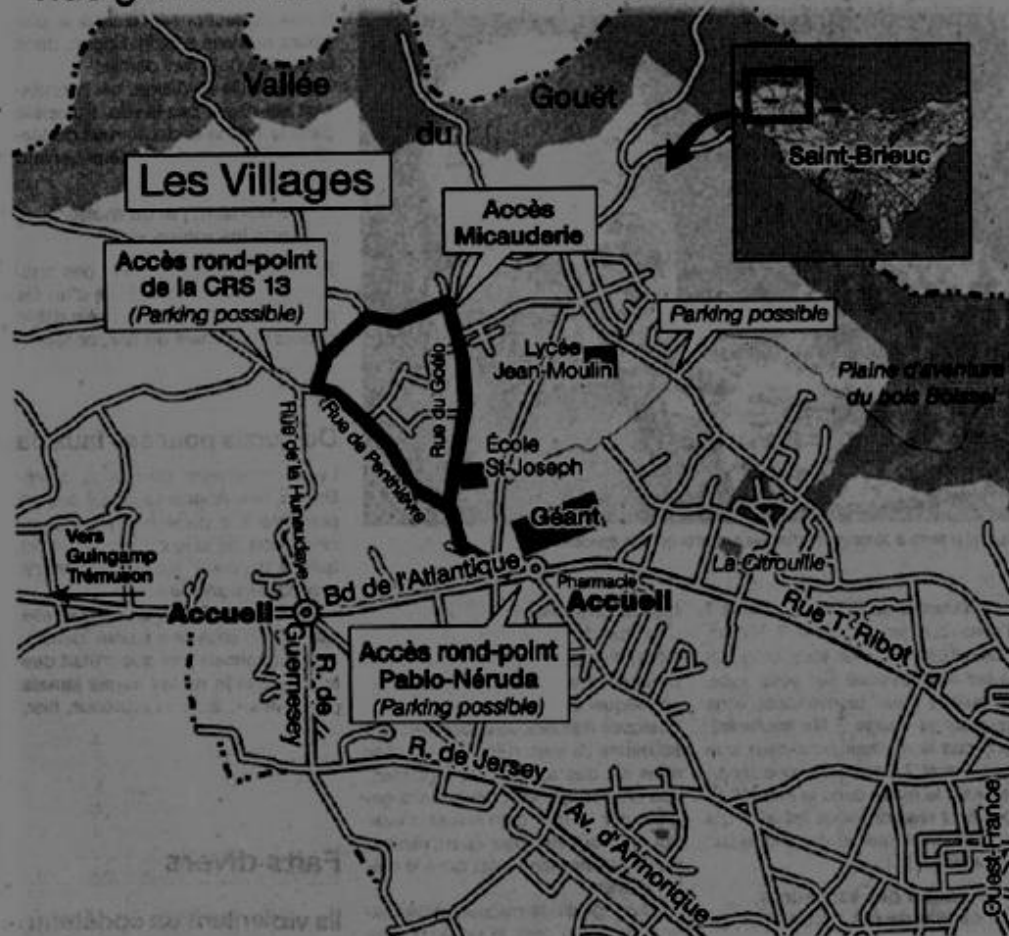
Bon nombre d'exposants sont du quartier, ce qui ajoute au caractère familial de cette manifestation, que les organisateurs souhaitent absolument conserver.

## L'organisation

Les exposants seront accueillis de 5 h 30 à 8 h 30 (voir ci-contre, plan d'accès fleché) et les visiteurs, de 8 h 30 à 18 h. Pour eux l'accès est gratuit.

Trois accès sont prévus : rond-point

## Vide-greniers des villages ce week-end



de Géant-Pablo Néruda, rond-point de la CRS 13, accès Micauderie (voir plan) et des possibilités de parking existent à proximité de ces accès.

Tout a été prévu, dans le domaine de la sécurité (Sécurité civile, avec

postes fixes et mobiles), de la restauration (elle sera rapide, mais de qualité, sur trois points), des sanitaires (toilettes nombreuses, emplacement bien fleché).

## Le vide-greniers en chiffres

664 exposants, 120 bénévoles sur le pont, 20 000 visiteurs.

**Dimanche 12 avril, vide-greniers des Villages, entrée gratuite.**

# Callac. Près de 7.000 cyclos contre la mucoviscidose



Photos David Cormier et J.P.

*Sportifs aguerris ce dimanche, tous les participants étaient là pour une bonne cause : la lutte contre la mucoviscidose.*

Le Télégramme 29/06/2014

Problème d'accessibilité : Importance de prévenir les sapeurs-pompiers

# **Cyclisme.** Tour du Morbihan juniors **Quelle gamelle !**

Les coureurs engagés dimanche dans le Tour du Morbihan juniors à Langroix-Hennebont se souviendront longtemps de la 26<sup>e</sup> édition et de cette chute collective qui a obligé les commissaires à neutraliser la course pendant une bonne dizaine de minutes.

Malgré quelques bobos et des cuisards déchirés, tout est rentré dans l'ordre. Rappelons que la victoire est revenue à Jules Rolland (UC Briochine). (Photo Bruno Perrel)



Le Télégramme 09/09/2014

Envisager un scénario avec de nombreuses victimes dans la manifestation  
ou en marge de la manifestation



L'Express 14/10/2016

Ajaccio : plus de vingt blessés après une mini-tornade et l'effondrement de chapiteaux

# Orages. Le chapiteau s'effondre : 30 blessés

Une nouvelle alerte aux orages visait, hier soir, 14 départements du sud-est et du centre-est de la France. A Joinville (Haute-Marne), où un chapiteau s'est effondré samedi soir, faisant trente blessés, un septuagénaire se trouvait entre la vie et la mort.

Le chapiteau de la Guinguette de bord de Marne s'est effondré sur ses danseurs.



14 départements en vigilance orange. Les intempéries ont poursuivi leurs ravages, tout au long du week-end. Après une courte accalmie, Météo France a élargi son alerte. Quatorze départements étaient en vigilance orange hier soir, dans le Sud-Est et le Centre-Est ainsi que sur les reliefs du Savoie et Haute-Savoie. Des orages violents, accompagnés de foudre, parfois de grêle ou de fortes rafales de vent, étaient attendus au cours de la nuit de l'Hérault et de la Lozère à la basse vallée du Rhône.

Alors qu'en soirée, 25.000 foyers se trouvaient toujours sans électricité, d'importantes précipita-

nes. L'activité orageuse devrait toutefois faiblir ce matin.

Un bal de bord de Marne soufflé. À Joinville, en Haute-Marne, 30 personnes ont été blessées, samedi soir, dans l'effondrement d'un chapiteau de guinguette. Entre 300 et 400 personnes étaient en train de danser, quand le ciel s'est obscurci et est devenu menaçant. « Soudain, il y a eu un grand coup de vent qui s'est engouffré sous la bâche. C'était effrayant », raconte un témoin, qui évoque des mouvements de panique.

Le barnum s'est écroulé, les danseurs de fox blessés, dans leur

18 d'entre elles étaient toujours hospitalisées, dont trois dans un état grave. Un homme âgé de 75 ans était entre la vie et la mort, selon le sous-préfet de Saint-Dizier.

Samedi, le département de la Haute-Marne avait été placé en vigilance jaune. S'il avait été en vigilance orange comme plusieurs départements voisins, le bal aurait été annulé.

Mini-tornade à Dieppe. À Dieppe (Seine-Maritime), le centre-ville a été inondé par des trombes d'eau tombées en quelques secondes et au moins 27 personnes ont été blessées.

Les vignes charentaises dévastées. Dans la région de Cognac, les vignes ont été particulièrement touchées. Le maire s'apprête à demander le placement de sa ville en état de catastrophe naturelle.

Un peu plus au sud, à Pauillac, en Gironde, la femme âgée de 70 ans prise vendredi soir sous les débris de sa maison, sur laquelle le clocher de l'église est tombé, se trouvait toujours en réanimation au CHU de Bordeaux. Le facteur nantais touché par la foudre restait, lui aussi, dans un état critique.

Partout, le vent a fait chuter des arbres, entraînant coupures de

# 64 voitures brûlent sur le parking du motocross

Incendie accidentel ou criminel ? On ignorait hier soir l'origine de l'impressionnant sinistre qui a embrasé le Stunt Show de Noyal-Pontivy, dans le Morbihan. Si le bilan matériel est lourd, aucun blessé n'est à déplorer.



Des centaines de spectateurs assistaient, hier, à la course de motos du Stunt Show, sur l'adrodrome de Noyal-Pontivy (Morbihan). « On s'est retournés et on a vu une fumée terrible », raconte Sandre, venu avec son mari et ses cinq enfants.

Il est alors 19 h. Un incendie vient de se déclarer dans le champ adjacent au parking, à quelques dizaines de mètres de là. Une épaisse fumée noire envahit le ciel. Mouvement de foule. De nombreux spectateurs se ruent vers le parking pour tenter de récupérer leur véhicule. À un rythme effréné, les pneus détalent, les réservoirs d'essence sautent.

## Origine humaine

Quand Sandre rejoint sa Cléon, les flammes commencent déjà les pneus. « Les gendarmes ont essayé de m'empêcher de passer, mais j'ai couru pour sauver ma voiture », lâche-t-elle quelques heures plus tard. Moins chanceuse, une autre spectatrice désigne une carcasse



La scène a été maîtrisée en environ une heure et dix-neuf.

grillée : « Je crois que la mienne, c'est celle-ci », et 63 autres voitures ont connu le même sort.

Une quarantaine de pompiers et huit véhicules de Pontivy et des alentours sont intervenus. Il leur a fallu une heure et demie pour venir à bout des flammes. « C'était très intense pour nos troupes, car le vent soufflait fort et dans le mauvais sens », précise le capitaine Philippe Joubaud, commandant des

opérations de secours. Mieux vaut se mentir, il n'y a pas eu de blessé.

Une fois le feu maîtrisé, les spectateurs ont été pris en charge, notamment ceux qui ne pouvaient pas rentrer chez eux. Certains agents tentaient à récupérer des objets laissés dans leur voiture : clés de maison, appareils photo, souvenirs... « Inutile d'y aller, il ne reste plus rien à l'intérieur », lance un gendarme.

L'enquête est ouverte. « L'incendie

est d'origine humaine, c'est sûr, mais on ne sait pas encore si c'est accidentel ou criminel », précise le capitaine Pascal L'houellier, commandant de la compagnie de gendarmerie de Pontivy. Un technicien d'investigation criminelle de Vannes s'est également rendu sur place pour tenter de comprendre les circonstances de l'accident.

Murielle LE PRIOL

## Chambors : le feu d'artifice tiré par le maire fait trois blessés

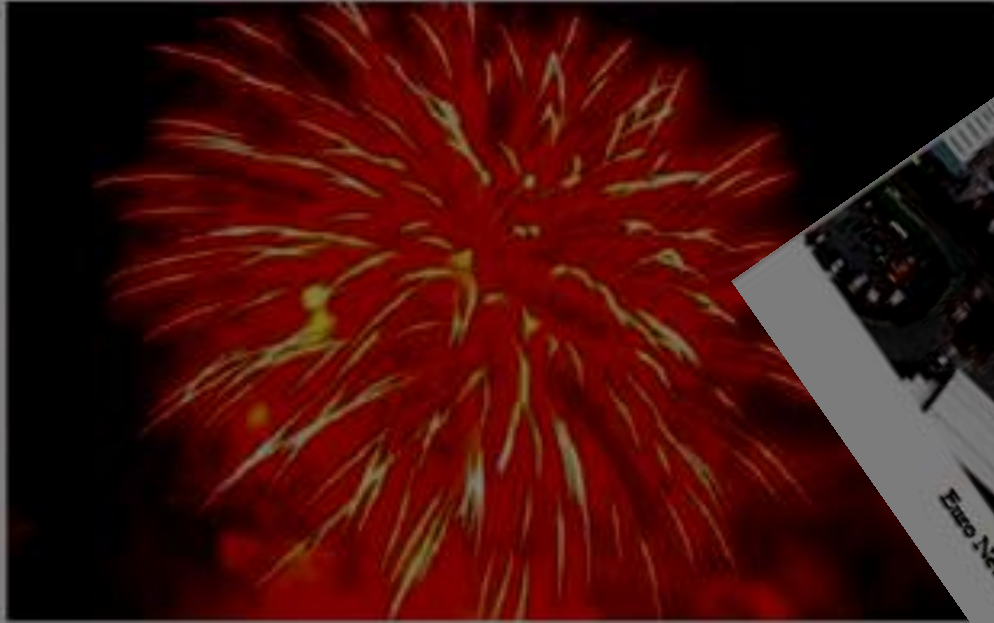


Illustration. Samedi soir, l'une des fusées du spectacle pyrotechnique est partie en direction des spectateurs. (DR)

## Hérault : onze personnes à l'hôpital après le feu d'artifice de Canet



Midi Libre 07/2015



Angleterre : une usine de recyclage détruite par une lanterne chinoise

Euro News 01/07/2013



**Les outils  
d'accompagnement  
des organisateurs**

# **1 - Le Questionnaire Manifestations Publiques**

# Questionnaire Manifestations publiques

Service Prévision des risques - Groupement Opérations - SDIS 22 - 02 96 75 10 58

Intitulé de la manifestation : \_\_\_\_\_  
 Dates et lieux : \_\_\_\_\_  
 Type de manifestation : \_\_\_\_\_



Quel est le thème et/ou l'objet de la manifestation ? (Description de l'événement et des animations prévues (courses, stands, restauration, spectacles...))

Où se situe la manifestation ? Merci d'apporter des précisions et de fournir un plan renseigné.

## Renseignements concernant l'organisation

Société ou Association	:	
Adresse	:	
Président ou Responsable	:	
Téléphone fixe	:	
Téléphone portable	:	
Fax	:	
Courriel	:	

## Annuaire de l'organisation lors de la manifestation

Nom Prénom	Fonction/Service	Téléphone	Adresse site internet de la manifestation
	Organisateur		
	Référent en cas d'urgence		
	Poste de secours		

## Déroulement de la manifestation (Précisions relatives aux dates et horaires)

Dates	GH ouverture public	GH fermeture public

## Communication interne/externe

L'organisation dispose-t-elle d'un moyen d'alerte des secours ?  
 Préciser l'accès et le guidage des services de secours publics ainsi qu'un référent élucubratoire identifiable.

Oui / Non

Qu'a prévu l'organisation pour prévenir les secours en cas de besoin ? Téléphone fixe, téléphone portable

A quel numéro de téléphone la personne responsable peut-elle être contactée par les services de secours ?

Nom du responsable présent sur site  
 (Il est important que le responsable soit identifiable en cas d'intervention des sapeurs pompiers)

Un essai de prise de contact avec le 15 et le 18 a-t-il été envisagé par l'organisation en différents points du site de la manifestation ? Il est important de tester les N° d'urgence (18 / 112 / 15) pour s'assurer de la couverture réseau, notamment dans les secteurs limitrophes de départements afin d'éviter de savoir où ils sont répertoriés.

Oui / Non

Merci de transmettre ce questionnaire, feuillet 1 et 2 renseignés accompagnés des plans (parcours, sites, accès ...) à : grp.ops@sdis22.fr

## Autres risques pour les personnes

Quelle est l'estimation du public attendu sur toute la durée de la manifestation ?  
 Quel est l'effectif maximum de personnes simultanément rassemblées au temps fort de la manifestation sur le site ?  
 Quelle est la distance de brancardage maximale ?  
 Une présence médicale est-elle prévue ?  
 Les personnes à mobilité réduite sont-elles prises en compte ?

Oui / Non
Oui / Non

Si un DPS Dispositif Prévisionnel de Secours est prévu par l'organisation :

Mise en place d'un DPS (Dispositif Prévisionnel de Secours) par l'organisation

Nature du DPS			
Nombre de secouristes		Précisions Horaires :	
Organisme assurant le DPS			

Précisions sur le DPS (Quels moyens matériels ? Localisation ?)

## Risques identifiés concernant les personnes

## Risques générés par la manifestation

La manifestation se déroule-t-elle dans un chapiteau de 50m² au moins ou dans un Etablissement Recevant du Public ERP ou dans un local accessible au public ? Si la réponse est oui, le maire ainsi que le service prévention des sapeurs pompiers (02 96 75 11 18) doivent être prévenus

Oui / Non

## Accessibilité (la manifestation génère-t-elle des problèmes d'accessibilité aux secours en cas de sinistre ?)

Préciser par où les secours peuvent accéder.  
 Conseil : Privilégier des accès pour les secours suffisamment larges (3 m minimum), les identifier sur le plan. Maintenir les voies d'accès au site accessibles en permanence aux véhicules de secours. Interdire le stationnement des véhicules à proximité des poteaux et des bouches d'incendie.

## Stationnement (Comment est géré le stationnement des véhicules des participants et spectateurs ?)

Préciser où vont stationner les participants à la manifestation et les spectateurs.  
 Conseil : Limiter les stationnements en nombre de véhicules, en créant des lots de stationnement, si présence de campings car ou VL GPL (risque explosion de bouteille de gaz en cas d'incendie) le signaler dans le document. Si le stationnement est réalisé dans un champ, penser à le faucher.

## Précisions sur le risque incendie

Présence de groupes électrogènes	Oui / Non
Présence d'extincteurs aux endroits à risque	Oui / Non
Personnels formés à l'utilisation d'extincteurs	Oui / Non
Présence de bouteilles de gaz	Oui / Non
Présence de réserves de carburant	Oui / Non
Présence de réserves de fumigènes	Oui / Non
Tir de feux d'artifices ou spectacle pyrotechnique	Oui / Non

## Autres risques générés par la manifestation (risque nautique, animaux, risque de chute de grande hauteur...)

Si oui, fournir le schéma de mise en œuvre du spectacle

Catégorie type d'artifice utilisés :

**Les outils  
d'accompagnement  
des organisateurs**

## **2 – Fiche synthèse manifestations publiques**



## Fiche synthèse manifestation événementielle



<b>Date</b>	<input type="text"/>															
<b>Intitulé/ type de manifestation</b>	<input type="text"/>															
<b>Commune :</b>	<input type="text"/>															
<b>Nombre de participants</b>	<input type="text"/>															
<b>Nombre de pers. du public</b>	<input type="text"/>															
<b>Secours présents :</b>	<input type="text"/>															
<b>Organisé par :</b>																
<b>DSA</b>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non															
<b>Manifestation médicalisée</b>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non															
<b>Evacuation des victimes</b>	Prévue par l'organisateur <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non															
<b>Nombre et type de véhicules</b>	<input type="text"/>															
<b>Risques particuliers :</b>																
<b>Remarques :</b>																
<b>Cordonnées utiles</b>	<table border="1"><thead><tr><th></th><th>Nom</th><th>Téléphone</th></tr></thead><tbody><tr><td>Organisateur</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Poste de secours</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Médecin</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Evacuation des victimes</td><td></td><td></td></tr></tbody></table>		Nom	Téléphone	Organisateur			Poste de secours			Médecin			Evacuation des victimes		
	Nom	Téléphone														
Organisateur																
Poste de secours																
Médecin																
Evacuation des victimes																

**Les outils  
d'accompagnement  
des organisateurs**

**3 - Liste indicative des renseignements  
à donner dans le cadre de  
l'organisation d'une  
manifestation**

## LISTE INDICATIVE DES RENSEIGNEMENTS A DONNER DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION

(à adapter en fonction des caractéristiques de l'événement)

### INFORMATIONS SUR LA MANIFESTATION

- Informations sur les organisateurs (nom du responsable, adresse, téléphone fixe et portable, courriel)
- Coordonnées du responsable sécurité sûreté nommé par les organisateurs pour les événements importants
- Nom de la manifestation
- Lieu de la manifestation
- Communes concernées
- Dates et horaires de début et de fin de l'événement
- Nature des activités (manifestation sportive, culturelle, concert, etc.)
- Nature du site (en plein air, clos, ERP, etc.)
- Installation provisoire (chapiteaux, tribunes, utilisation exceptionnelle de locaux)
- Utilisation de groupes électrogènes
- Public attendu sur l'ensemble de la manifestation et de en simultanément
- Types de public (jeunes, familial, assis ou debout)
- Nombre de places de parking pour le public
- Entrée payante (oui – non), tarifs
- Présence d'un dépôt de matériels dangereux (pyrotechnie, armes, gaz, etc.)

### MOYENS DE SECOURS

- Modalités d'alerte des sapeurs-pompiers
- Moyens de communication sur le site
- Dispositifs prévisionnels de secours
- Autres moyens de secours (médecins, ambulances, etc.)
- Utilisation d'extincteurs
- Utilisation de moyens nautiques
- Autres moyens incendies (réserves d'eau pour les engins de lutte contre l'incendie, etc.)

### SECURITE DU SITE

- Eclairage du site
- Eclairage des parkings
- Eclairage du camping
- Implantation d'un poste de commandement et de sécurité (préciser le n° de téléphone fixe)
- Effectif des agents de sécurité professionnels (préciser leur nombre et leur répartition sur le site)
- Bénévoles (préciser leur nombre et leur répartition sur le site)
- Convention passée avec la gendarmerie de la police
- Dispositif prévu pour assurer la sécurité du site et de ses abords (contrôle des entrées et sorties, installation de blocs de béton ou de véhicules pour dissuader les véhicules béliers, etc.)
- Moyens d'alerte du public en cas d'évacuation

### SURETE DU SITE

- Dispositifs de contrôle des entrées (agents de sécurité privée, police municipale, bénévoles)
- Contrôle visuel des sacs (oui-non), interdiction de bagages volumineux
- Palpations de sécurité (oui-non)
- Protection des files d'attente
- Dispositif pour assurer la protection périmétrique (blocs de béton ou de véhicules pour dissuader les véhicules béliers, etc.)
- Plan de sensibilisation des personnels (consignes, fiche réflexe, contacts utiles)

### PLANS A FOURNIR

- Plan de circulation pour accéder au site et déviations mises en place avec l'axe rouge pour les services de secours
- Plan de situation et d'aménagement du site (implantation de la scène, emplacement des postes de secours, barriérage éventuel, balisage et fléchage des sorties de secours, emplacements prévus pour les personnes à mobilité réduite, point accueil et des secours, poste de sécurité, emplacement des campings et parking) coupe de
- Plan représentant les dispositifs anti intrusion

### AUTRES DOCUMENTS A FOURNIR

- Annuaires téléphoniques des différents acteurs
- Convention passée avec les associations de sécurité civile pour le dispositif prévisionnel de secours
- Attestation d'assurance de la manifestation
- Extrait de registre de sécurité des chapiteaux, attestation de bons montages et de liaisonnement au sol (chapiteaux, tentes, régie, scène)
- Attestation de contrôle des installations électriques ajoutées
- Attestation d'information des services du SDIS, de la gendarmerie ou de la police et du SAMU de l'événement
- Arrêté de circulation et de stationnement

## Contacts

**- Préfecture des Côtes d'Armor**  
**Suivi des grands rassemblements**

[pref-grandsevenements@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:pref-grandsevenements@cotes-darmor.gouv.fr)

**- Police Nationale**

[christian.chalon@interieur.gouv.fr](mailto:christian.chalon@interieur.gouv.fr) et

[stephane.le-scornec@interieur.gouv.fr](mailto:stephane.le-scornec@interieur.gouv.fr)

**- SDIS des Côtes d'Armor**

[grp.ops@sdis22.fr](mailto:grp.ops@sdis22.fr)

**- SAMU**

[didier.chalumeau@ch-stbrieuc.fr](mailto:didier.chalumeau@ch-stbrieuc.fr)

**- Ville de Saint-Brieuc**

[vie-associative@saint-brieuc.fr](mailto:vie-associative@saint-brieuc.fr)

## Questions du public

- Réponse aux questions, précisions...